

**Note aux candidats individuels
se présentant à toutes les épreuves**

ce.dec7-2@ac-rennes.fr

Les informations concernant le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance sont précisées sur :
<https://www.ac-rennes.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-121561>

Dans SOMMAIRE-MODALITES D'INSCRIPTION-NOTE INSCRIPTION

Cette note est à lire impérativement dans sa totalité avant de procéder à votre pré-inscription

Choisir ensuite la spécialité AEPE

La note aux candidats est à lire impérativement dans sa totalité avant de procéder à votre pré-inscription.

1^{ère} étape : PRÉ-INSCRIPTION SUR CYCLADES AU CAP AEPE (Code 33205)

Ouverture des pré-inscriptions du 17/10/2022 à 8h au 25/11/2022 à 17h.

Je me pré-inscris en ligne sur **CYCLADES** à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/> en créant tout d'abord mon espace candidat, puis en me connectant pour procéder à la pré-inscription.

2^{ème} étape : INSCRIPTION :

J'imprime ma **confirmation d'inscription** disponible sur mon espace candidat CYCLADES, je la vérifie, je la signe et la renvoie **en recommandé avec accusé réception**, accompagnée de votre pièce d'identité et justificatifs (diplôme-relevé de notes- blocs de compétence etc...)

avant le 07 décembre 2022 à l'adresse suivante :

Service des Examens Professionnels (DEC7-2)

3 allée du Général Le Troadec - CS 72506

56019 VANNES CEDEX

☎ 02.97.01.86.51

1. STAGES ET/OU EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES À EFFECTUER EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

1.1. Durées de stages et/ou expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance

SITUATION DU CANDIDAT	DURÉE A EFFECTUER	DOCUMENTS À PRODUIRE
Candidat SANS expérience professionnelle	14 semaines de stage dans 2 lieux ou 2 structures différents ne présentant pas les mêmes caractéristiques (cf. liste ci-dessous). Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans (pas de minimum imposé).	<u>Annexe B</u> L'annexe B doit être imprimée, complétée, signée et retournée à DEC7-2 pour le 24 mars 2023 avec l'ensemble des justificatifs.
Candidat AVEC expérience professionnelle	14 semaines Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans. (pas de minimum imposé).	

Combien d'heures de stage faut-il faire par semaine ?	32 heures/semaine minimum, soit, pour 14 semaines au moins 448 heures. Les semaines peuvent être consécutives ou non.
Depuis quand les stages sont-ils pris en compte ?	Les stages doivent être réalisés dans les 3 années qui précèdent la session d'examen. Ainsi, pour la session 2023, seuls les stages réalisés à partir de janvier 2020 seront pris en compte.

1.2. Lieux de stage retenus

- Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) :
 - établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits "crèches collectives" et "haltes-garderies", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits "services d'accueil familial" ou "crèches familiales"
 - établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits "crèches parentales"
 - établissements d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits "jardins d'enfants"
 - établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à 10 places, dits "micro-crèches"
- Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) : centres de vacances ou de loisirs (uniquement pendant les vacances scolaires)
- Ecole Maternelle
- Assistant maternel agréé ou Maison d'Assistants Maternels (MAM)¹
- Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants agréés pour la garde d'enfants de moins de 3 ans².

2. DIPLÔMES PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE DISPENSE D'ÉPREUVE(S)

Attention, les demandes de dispense se font lors de votre pré-inscription en ligne. Dans ce cas, vous ne devez pas être inscrit aux épreuves concernées.

2.1. Dispenses de certaines épreuves générales

- Les candidats titulaires d'un CAP, BEP, Baccalauréat professionnel (Education Nationale-Agricole-Maritime), peuvent être dispensés de **français-histoire-géographie, mathématiques-physique chimie et Prévention Santé Environnement**.
- Les candidats titulaires d'un Baccalauréat Général ou d'un autre diplôme de niveau 4 reconnu au Registre National Certifications Professionnels (RNCP) peuvent être dispensés de **français-histoire-géographie, mathématiques-physique chimie**
- Les candidats peuvent, lors de la pré-inscription, demander, sans condition, à être dispensés de l'épreuve d'**EPS**.

2.2. Dispenses d'épreuves professionnelles

Diplôme obtenu	EP1	EP2	EP3
Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne <i>obtenu à partir de 2000</i> <i>Ministère des Sports</i>	*	Dispense	*
Titre d'Assistant de vie aux familles <i>obtenu à partir de 2003</i> <i>Ministère de l'Emploi</i>	Dispense	*	Dispense
BEP agricole Services aux personnes <i>obtenu à partir de 2013</i> <i>Ministère de l'Agriculture et alimentation</i>	Dispense	*	Dispense
CAP Services aux personnes et vente en espace rural <i>obtenu à partir de 2017</i> <i>Ministère de l'Agriculture et alimentation</i>	Allègement de la formation	*	Dispense
BEP Accompagnement, soins et services à la personne <i>obtenu à partir de 2013</i> <i>Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse</i>	Dispense	Dispense	*
Mention complémentaire Aide à domicile <i>obtenue à partir de 2000</i> <i>Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse</i>	*	*	Dispense

*** Les candidats qui ne passent pas toutes les épreuves professionnelles doivent justifier de 5 semaines de stage et/ou d'expérience professionnelle minimum par épreuve à passer.**

¹ Le professionnel tuteur doit être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement III) ou est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « Dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29/03/2019 permettant de demander une dispense.

² Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance ou il est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

2.3. Bénéfice ou report de notes

- Les candidats ayant échoué à une autre spécialité (CAP ou BEP de l'Education Nationale) peuvent demander, pendant 5 ans, le bénéfice ou le report de notes des épreuves des domaines généraux (sauf PSE à partir de 2021).
- Les candidats ayant échoué à la même spécialité de CAP peuvent demander, pendant 5 ans, le bénéfice ou le report de toutes les notes y compris inférieures à 10/20, sauf pour une sous-épreuve.
- Au-delà de 5 ans, ils pourront demander, sur présentation de leur attestation de blocs de compétences, la dispense des blocs obtenus.

3. DOCUMENTS À ADRESSER POUR PASSER LES 3 ÉPREUVES PROFESSIONNELLES EP1, EP2 ET EP3

DATES	LIEUX	DOCUMENTS A ADRESSER POUR
Avant le 24/03/2023	Service des examens professionnels DEC7-2 3 allée du Général le Troadec – CS 72506 56019 VANNES CEDEX	<u>EP1 – EP2 – EP3</u> - L'annexe B complétée - Les attestations de stages et/ou expériences professionnelles (modèle en ligne) - Les justificatifs (voir verso annexe B)
Avant le 15/05/2023	LYCEE Centre d'épreuves professionnelles (Adresse indiquée sur la convocation)	<u>EP1</u> - Les 2 fiches en double exemplaire (modèles en ligne ici) avec l'attestation de stage et/ou d'expérience relative aux moins de 3 ans agrafée aux fiches. <u>EP3 (avec projet)</u> (candidat ayant fait ce choix à l'inscription) - Le projet d'accueil en double exemplaire

4. CALENDRIER D'ENVOI ET DE RÉCEPTION DES DOCUMENTS

DATES	DEMARCHES A EFFECTUER
<p>Avant le 24 mars 2023 (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le candidat devra adresser par courrier recommandé avec <u>accusé de réception</u> l'annexe B, les attestations de stage et/ou expérience professionnelle ainsi que tous les justificatifs (voir verso annexe B) à :</p> <p style="text-align: center;">Service des examens professionnels - DEC7-2 3 allée du général Le Troadec – CS 72506 56019 VANNES CEDEX.</p> <p>Pour les stages non terminés à cette date ou en cours, un justificatif de l'engagement doit être également joint (convention – attestation sur l'honneur du maître de stage).</p>
<p>Courant avril 2023</p>	<p>Le candidat recevra sa convocation aux épreuves sur son espace candidat CYCLADES. Bien vérifier toutes les informations qui y sont indiquées.</p>
<p>Le 05 avril 2023</p>	<p>Une commission de recevabilité se réunira pour étudier les documents adressés par les candidats.</p> <p>En l'absence d'attestation de stage et/ou d'expérience professionnelle conforme aux exigences et fournie à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves et le diplôme ne pourra pas lui être délivré. Le candidat en sera averti par courrier. Si le candidat est en cours de stage, et uniquement dans ce cas, il devra envoyer son attestation de fin de stage par courrier recommandé avec <u>accusé de réception</u> avant le 28 avril 2023 à l'adresse indiquée ci-dessus.</p>
<p>Avant le 15 mai 2023 (cachet de la poste faisant foi)</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px 0;"> <p>Fiches EP1 + attestation – 3 ans à adresser au lycée où le candidat passe l'épreuve</p> </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px 0;"> <p>Projet d'accueil réel à adresser au lycée où le candidat passe l'épreuve</p> </div>	<p>➤ Épreuve EP1 :</p> <p>Pendant l'épreuve orale d'une durée de 25 minutes, le candidat présente au jury deux fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fiche relative à la réalisation d'un soin du quotidien - une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages <p>Ces fiches s'appuient sur l'expérience du candidat en PFMP (stage) et/ou lors de son expérience professionnelle auprès d'enfants de 0 à 3 ans.</p> <p>Contenu des fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du contexte d'intervention - Description des activités <p>Il s'agira en particulier de préciser les activités conduites auprès des enfants de zéro à trois ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat devra adresser, au lycée centre d'épreuve (adresse précisée sur la convocation), par courrier recommandé avec <u>accusé de réception</u>, les 2 fiches recto-verso en double exemplaire ainsi que <u>l'attestation de stage et/ou d'expérience professionnelle, relative aux enfants de moins de 3 ans qui y sera agrafée.</u> - Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Des modèles de fiches (Fiche 1 et Fiche 2) sont accessibles ici. - Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ces documents (fiches et attestation) <p>En l'absence du dépôt de ces 2 fiches et de l'attestation avec les enfants de moins de 3 ans, à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro.</p> <p>➤ Épreuve EP3 :</p> <p>Le choix du projet se fait <u>au moment de l'inscription</u> : il est définitif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>SANS projet accueil réel</u> : le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir de documents proposés par le jury. Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30'. • <u>AVEC projet accueil réel</u> : les assistants maternels agréés et les employés à domicile peuvent présenter un projet d'accueil réel (5 pages maximum) qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. Dans cette situation, le candidat devra adresser, au lycée centre d'épreuve (adresse précisée sur la convocation), par courrier recommandé avec <u>accusé de réception</u> le projet d'accueil en <u>double exemplaire.</u> <p>Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet.</p> <p>Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de son projet.</p> <p>En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro.</p>
<p>IMPORTANT !</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'envoi des documents en recommandé n'est pas obligatoire mais vivement conseillé. Il vous assure du dépôt de votre dossier à La Poste et de la réception par le service concerné. En cas d'envoi simple, le service des examens professionnels ne pourra pas accuser réception des documents. - Aucun envoi par mail ne sera accepté. 	

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (A.E.P.E) Session 2023

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Les femmes mariées sont enregistrées sous leur nom de naissance

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Récapitulatif des stages ET/OU expériences professionnelles

A compléter par le candidat

En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé à présenter les épreuves et le diplôme ne vous sera pas délivré.

Nom et adresse de l'établissement, de l'employeur ou de la structure	Age des enfants	Type de structure <i>cocher la case correspondante</i>	Période <i>Joindre les attestations de stage ou d'expériences professionnelles</i>
		<input type="checkbox"/> Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) <input type="checkbox"/> Accueil collectif pour mineurs (ACM) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants (agrée pour la garde d'enfants de moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) <input type="checkbox"/> Accueil collectif pour mineurs (ACM) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants (agrée pour la garde d'enfants de moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) <input type="checkbox"/> Accueil collectif pour mineurs (ACM) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants (agrée pour la garde d'enfants de moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Joindre la ou les attestations correspondantes (modèle en page 7/8)

Nom et adresse de l'établissement, de l'employeur ou de la structure	Age des enfants	Type de structure cocher la case correspondante	Période Joindre les attestations de stage ou d'expériences professionnelles
		<input type="checkbox"/> Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) <input type="checkbox"/> Accueil collectif pour mineurs (ACM) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants (agrée pour la garde d'enfants de moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) <input type="checkbox"/> Accueil collectif pour mineurs (ACM) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants (agrée pour la garde d'enfants de moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) <input type="checkbox"/> Accueil collectif pour mineurs (ACM) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants (agrée pour la garde d'enfants de moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
Joindre la ou les attestations correspondantes (modèle en page 7/8)			

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)

.....

certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait à, le __/__/__

Signature du candidat

ANNEXE B + ATTESTATIONS À RENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION pour le 24 mars 2023 (cachet de la poste faisant foi), à :

Service des Examens Professionnels -DEC7-2
3 allée du Général Le Troadec – CS 72506 – 56019 VANNES CEDEX

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (A.E.P.E) Session 2023

DEC7-2
3 allée du Général Le Troadec
CS 72506
56019 Vannes Cedex

ATTESTATION

de stage

d'expérience professionnelle

cocher la case correspondante

Structure ou organisme d'accueil N° SIRET : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

ou

Parents employeurs pour les assistantes maternelles

Nom :

Adresse :

Code postal : | _ | _ | _ | _ | _ |

Ville :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

Atteste employer, avoir employé ou avoir eu en stage la personne désignée ci-dessous :

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / __

Adresse :

Code postal : | _ | _ | _ | _ | _ |

Ville :

du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

soit une durée effective totale de | _ | _ | _ | _ | jours correspondant à | _ | _ | _ | _ | heures
pour réaliser les activités suivantes :

.....
.....
.....

auprès d'un public d'enfants : de moins de 3 ans de moins de 6 ans
cocher la case correspondante

Fait à, le ___ / ___ / ___

**Signature et cachet de l'employeur, de la structure ou de l'organisme d'accueil
ou des parents employeurs**



Autres justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de stage ou d'apprentissage*cocher les cases correspondantes*

- Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins 5 ans ;

Date de l'agrément initial : __/__/__ et de la reconduction éventuelle : __/__/__

Fournir les agréments portant sur la totalité des périodes de stages effectuées

ET

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « Dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29 mars 2019 permettant de demander une dispense

- Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans sont agréés :

Date de l'agrément initial : __/__/__ et de la reconduction éventuelle : __/__/__

Fournir les agréments portant sur la totalité des périodes de stages effectuées

ET

- Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

- Pour les candidats en contrat d'apprentissage

- Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)

certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait à, le __/__/__

Signature du candidat